

INSCRIPTION A LA CLASSE PREPARATOIRE 2018 – 2019 OPTION : ECRIT

Afin de vous inscrire à la classe préparatoire qui se déroulera du 05 septembre 2018 au 21 décembre 2018, vous trouverez en annexe :

1/ **Une fiche d'inscription** à nous retourner dûment complétée avec l'ensemble des pièces demandées au plus tard le **13 juillet 2018**, afin que nous puissions donner suite à votre candidature. Nous ne pourrons accepter uniquement des dossiers complets.

Le niveau scolaire minimum requis est un niveau de 1^{ère} ou équivalent (BEP) : justificatifs à produire impérativement : diplôme ou certificat scolaire de dernière année.

Le chèque d'inscription de 184 € sera déduit des frais de scolarité. En aucun cas il ne sera remboursé en cas de désistement.

Les frais pédagogiques et les frais de scolarités, soit 1 316 €, seront à régler par 4 chèques de 329 €. Ces chèques seront à remettre à l'IFME le jour de la rentrée pour des encaissements échelonnés de septembre à décembre. La facturation correspondante vous sera transmise.

2/ **Un accord de stage** (à imprimer en trois exemplaires), que nous vous demandons de faire compléter, signer et tamponner par l'établissement qui a accepté de vous accueillir pendant la durée de la formation préparatoire et à nous retourner (les 3 exemplaires) avec le dossier d'inscription.

Nous vous rappelons que cette formation se déroule deux jours par semaine à l'IFME et les trois autres jours sur un établissement du champ social ou médico-social.

Vous devez impérativement, pour être admis(e), trouver un établissement qui accepte de vous accueillir pendant la durée de la formation, soit du 11 septembre 2018 au 19 décembre 2018.

(Nous vous alertons sur le fait que certaines institutions ferment pendant une partie des congés scolaires d'été).

La première semaine de formation (du 05 au 07 septembre 2018), vous ne serez pas en stage mais à l'IFME.

3/ **Le calendrier** des jours de présence à l'IFME est à transmettre au terrain de stage qui vous accueille.

Les candidatures seront retenues définitivement dans l'ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles, le cas échéant vous serez sur liste d'attente de désistement.

A réception du dossier complet, nous vous confirmerons votre entrée en formation par courrier.

Votre inscription ne deviendra définitive que lorsque tous les documents demandés auront été fournis.

Maj 22/05/18

**Formulaire d'inscription
CLASSE PREPARATOIRE
Option prépa Ecrit : septembre 18 – décembre 18**

*Coller
une
photo*

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Téléphone Mail :

SCOLARITE ANTERIEURE DU CANDIDAT

ANNEE	NIVEAU	DIPLOMES OBTENUS

LIEU DE STAGE BENEVOLE OU ETABLISSEMENT EMPLOYEUR

Nom et adresse de l'Etablissement :

.....

Statut de l'établissement où vous travaillez :

.....

Précisez la nature de l'emploi que vous occupez :

.....

.....

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE SOCIAL OU MEDICO SOCIAL

Nom, type et adresse de l'Etablissement :

Date de début et de fin de stage ou de l'expérience professionnelle :

Appellation et descriptif de l'emploi occupé :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Budget de l'établissement Plan de Formation Continue C.I.F.
 Autre (personnel, club, fédération, parents,...) précisez :

PIECES A FOURNIR

Les candidats souhaitant présenter leur candidature à la classe préparatoire doivent nous faire parvenir les pièces suivantes **avant le 13 juillet 2018** (cachet de la poste faisant foi) :

- Formulaire d'inscription **dûment rempli et signé**
 Lettre de motivation
 C.V.
 Les 3 exemplaires de la convention de stage complétés et signés par le terrain accueillant
 Le bulletin n° 3 du casier judiciaire **de moins de 3 mois**
 Une photocopie de la carte nationale d'identité recto/verso
 L'attestation de formation aux premiers secours : PSC1 (si déjà obtenu) pour les personnes n'ayant pas ce diplôme une formation sera organisée par l'IFME au tarif en vigueur de la Croix Rouge ou des Pompiers.
 Une copie des diplômes ou titres requis ou justificatif de niveau scolaire 1^{ère} ou équivalent (BEP) si pas de diplôme
 Un certificat médical d'aptitude aux métiers éducatifs **délivré par votre médecin**
 Un certificat **délivré par votre médecin** stipulant que les vaccinations obligatoires sont à jour (pas de copie de livret de santé)
 4 photos d'identité récentes dont 1 à coller page 1 (**format 4 x 5**)
 Un chèque de 184 €, correspondant aux droits d'inscription non remboursable en cas de désistement en acompte sur les frais de formation.

ENGAGEMENT

Je souhaite suivre la formation préparatoire à l'entrée : **mettre une croix dans la case correspondante**

- En Moniteur Educateur
En Educateur Spécialisé (sous réserve de remplir les conditions requises)
En Assistant de Service Social (sous réserve de remplir les conditions requises)

Je m'engage à suivre les enseignements dispensés dans le cadre de cette formation. J'ai pris connaissance du fait que les frais de formation se décomposent de la façon suivante :

Frais de scolarité + frais pédagogiques + droit d'inscription = Coût total : 1 500 Euros

Toute formation commencée est due dans son intégralité, je m'engage donc à régler ou faire régler lesdits frais de formation et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Fait à : le

SIGNATURE



2117 chemin du Bachas
30000 NIMES

Institut de Formation aux Métiers Educatifs

Tel : 04 66 68 99 60

Fax : 04 66 68 99 61

CALENDRIER DE LA PREPARATION

A L'ECRIT D'ADMISSIBILITE AUX SELECTIONS

MONITEUR EDUCATEUR - EDUCATEUR SPECIALISE - ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

SESSION 2018 - 2019

Horaires : 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00 (sauf quelques vendredi AM : 13 h 30 - 17 h 00)

Dates		nombre d'heures
du 05/09/18 au 07/09/18	Cours	21 h
10/09/18 et 14/09/18	Cours	13,5 h
17/09/18 et 21/09/18	Cours	13,5 h
24/09/18 et 28/09/18	Cours	13 h
01/10/18 et 05/10/18	Cours	13 h
08/10/18 et 12/10/18	Cours	13 h
15/10/18 et 19/10/18	Cours	13 h
05/11/18 et 09/11/18	Cours	13,5 h
12/11/18 et 16/11/18	Cours	13 h
19/11/18 et 23/11/18	Cours + bilan mi parcours	14 h
26/11/18 et 30/11/18	Cours	13 h
03/12/18 et 07/12/18	Cours	13 h
10/12/18 et 14/12/18	Cours	13 h
17/12/18 - 20/12/18 - 21/12/18	Cours	20,5 h
Total		200 h

+ 266 heures de stage ou de travail sur terrain employeur, pris en compte dans la formation
du 11 septembre 2018 au 19 décembre 2018

maj 18/05/2018

CLASSE PREPARATOIRE : OPTION ECRIT ACCORD DE STAGE

Article 1

Le présent accord passé entre :

Monsieur Hervé MESURE, Directeur de l'I.F.M.E
sis au 2117 chemin du Bachas à Nîmes, responsable de la formation préparatoire à l'entrée aux Ecoles de
Moniteurs Educateurs, Educateurs Spécialisés, Assistant de Service Social.

Le Directeur de :

Le (la) stagiaire :

règle l'organisation du stage professionnel de contact non rémunéré effectué par le stagiaire en formation
susnommé.

Cet accord est valable du **11 septembre 2018 au 19 décembre 2018** pour la durée de la formation soit
266 h réparties sur cette période hormis pendant les congés scolaires **sauf dérogation demandée par écrit
au minimum 3 semaines avant.**

Article 2

Le stage a pour objet d'une manière générale :

- Une découverte du champ du social ou du médico-social lui permettant la construction de son projet professionnel.
- Une prise de contact effective du stagiaire avec des personnes en difficultés,
- Une approche de l'Institution, ses objectifs, son fonctionnement et ses méthodes,
- Une expérience du travail en équipe pluridisciplinaire.
- Une réflexion sur les pratiques éducatives et sur les organismes, institutions ou réseaux travaillant en partenariat.

Article 3

Le stagiaire sera appelé à suivre au Centre de Formation les diverses séquences théoriques et pratiques
prévues dans le planning ci joint, régulièrement les lundis et vendredis + une session.

En conséquence, il ne pourra être requis sur son lieu de stage ces jours-là.

Article 4

Les conditions de travail et l'organisation du stage seront définies par le Directeur de l'Institution au début du
stage en conformité avec le présent accord, et avec le planning général établi. Le Directeur de
l'Etablissement s'efforce de faire que ce stage de contact ait un caractère motivant et formateur.

Un référent professionnel sera nommé afin de suivre le parcours du stagiaire. Il sera invité en centre de
formation pour l'évaluation du stagiaire au cours du mois de novembre 2018.

Article 5

Le stagiaire doit au cours de son stage élaborer un travail d'analyse relatif à la population accueillie, à la fonction de l'établissement et à sa motivation personnelle pour l'action éducative repérée.

Durant le stage, le stagiaire en formation demeure élève du Centre de Formation et reste soumis à son autorité et à son contrôle.

Article 6

Durant son stage, le stagiaire en formation sera soumis à la réglementation en vigueur dans l'Institution, et aux conditions normales de travail des Educateurs et des Assistants de Services Sociaux.

Article 7

Toute absence du terrain de stage est à signaler et à justifier dans les vingt-quatre heures par le stagiaire au Directeur de l'Institution et au Directeur du Centre de Formation.

Article 8

Le stagiaire en formation est tenu à la discrétion professionnelle.

Article 9

En cas de litige, le stagiaire étant placé sous la responsabilité du Centre de Formation et de l'Institution, les litiges seront réglés entre les trois parties concernées.

Les sanctions en cas d'infractions graves après avoir été portées à la connaissance du Directeur du Centre de Formation pourront donner lieu à un renvoi temporaire ou définitif du stagiaire en formation.

Article 10

La police de responsabilité civile souscrite par le Centre de Formation couvre tous les risques accidents du travail concernant personnellement le stagiaire. Tous les autres risques doivent être couverts par l'assurance de l'Etablissement d'accueil.

Article 11

Cet accord est établi en trois exemplaires, un exemplaire sera remis à chacune des parties après signature.

Fait à Nîmes le

Nom et signature du Directeur
du Centre de Formation
Hervé MESURE

Nom et signature du Chef
de l'Etablissement de stage
et cachet

Nom et Signature
du Stagiaire